

CHU de Nantes

École de sages-femmes

Le métier de sage-femme



La sage-femme, professionnel médical, accompagne la femme ou le couple avant, pendant et après la naissance. Elle réalise des consultations de gynécologie de prévention à tous les âges de la vie, elle diagnostique et réalise le suivi de la grossesse, accompagne l'accouchement et réalise les soins postnatals, le suivi et les soins du nouveau-né, tant sur le plan médical, que psychologique et social.

CHU de Nantes

École de sages-femmes

+ d'infos sur www.chu-nantes.fr
Se former au CHU > instituts de formation et écoles



CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE DE NANTES



Région
PAYS DE LA LOIRE

sage-femme

Les objectifs de la formation

Au cours des études dont le programme est défini par l'arrêté interministériel du 19 juillet 2011 publié au J.O. du 10 août 2011 et l'arrêté du 11 mars 2013, les étudiants acquièrent les compétences spécifiques de la sage-femme soit :

- Conduire une consultation prénatale.
- Organiser et animer une séance collective de préparation à la naissance et à la parentalité.
- Assurer une consultation d'urgence pour douleurs abdominales au cours du 3^e trimestre de la grossesse.
- Diagnostiquer et suivre le travail, réaliser l'accouchement et surveiller ses suites.
- Diagnostiquer et prendre en charge l'hémorragie de la délivrance (au-delà du post-partum immédiat).
- Pratiquer l'examen clinique de la mère et du nouveau-né.
- Réaliser une consultation de contraception et de suivi gynécologique de prévention, réaliser les IVG médicamenteuses et instrumentales (dans les conditions précisées par la loi).
- Réaliser une réanimation néonatale du nouveau-né

Le diplôme préparé

Diplôme d'état de sage-femme conférant le grade de Master et le grade de Docteur pour les étudiants inscrits en 1^{ère} année à la rentrée 2023.

Le déroulement de la formation

La durée des études de sage-femme est de cinq ans dont quatre années de spécialisation à l'issue de l'année de PASS ou LAS. Elle sera de 6 ans à compter de la rentrée 2023.

La formation actuelle est alternée en cours et en stage :

- 51 semaines d'enseignement théorique,
- 90 semaines d'enseignement clinique.

Les cours et les stages sont obligatoires.

Les modalités de contrôle de connaissances théoriques et cliniques sont conformes à celles de l'université.

Les modalités d'inscription

La formation des personnes qui préparent à la profession de sage-femme est assurée dans une des 35 écoles agréées par l'Etat et ouvertes aux candidats des deux sexes. Les conditions d'organisation et d'agrément de ces écoles sont fixées par voie réglementaire. L'admission dans les écoles préparant au diplôme d'Etat de sage-femme est subordonnée au classement en PASS ou LAS.

Les lycéens en classe de terminale doivent saisir obligatoirement leurs vœux par internet dans Parcoursup. Après l'obtention du baccalauréat, les inscriptions administratives et définitives se déroulent en ligne auprès de l'UFR de médecine (1 rue Gaston-Veil - Nantes) avec le paiement des droits universitaires qui permet la délivrance de la carte d'étudiant. La date de clôture des inscriptions est publiée sur le site de l'Université et se situe, en général, à la mi-juillet

Les frais de scolarité

Les frais de scolarités (droits d'inscription, frais de bibliothèque, cotisation sécurité sociale étudiante) sont publiés sur le site de l'Université.

Contactez l'école de sages-femmes

École de sages-femmes – 38 boulevard Jean-Monnet – 44093 Nantes Cedex 01

Secrétariat : martine.rouger@chu-nantes.fr Téléphone : 02 40 08 46 10

Direction : isabelle.derrenderinger@chu-nantes.fr